

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 FEVRIER 2008**

L'an deux mille huit, le 11 du mois de février à 17 heures 30, le Conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Serge BAUDY, en mairie de Marcheprime.

Nombre de Conseillers en exercice : vingt-huit

**Etaient présents** : M. PERUSAT, M. CABANEL, M. CLAVE, Mme VENESI, M. PERRIERE, Mme PALLET, M. MACREZ, M. GADOU, M. BIBARD, M. LEGUAY, Mme GALLOUX, M. GAUBERT, M. BOEREZ, Mme DEGUILLE, M. SAMMARCELLI, M. MAUPILE, M. RENARD, M. BAUDY, Mme SYMPHOR, M. DUBOURG, M. JARRY

**Suppléants** : M. CANCALON, Mme GUINAUD, M. DARNAUGUILHEM, M. DUPHIL

**Pouvoir** : de M. LAFON à M. BAUDY

**Absents** : M. LAULOM, M. COURDE, M. LAFON, M. LANDAIS, Mme DARBO, M. LONDEIX, M. CAZIS

**Secrétaire de séance** : Mme DEGUILLE

\_\_\_\_\_

**Procès-verbal du 17 décembre 2007** :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Ordre du jour du 11 février 2008** :

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 FEVRIER 2008

### RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

*Adoption du procès verbal du 17 décembre 2007*

- 1) Fixation des taux 2008 de la Fiscalité Additionnelle,
  - 2) Fixation du taux 2008 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM),
  - 3) Vote du Budget Primitif 2008,
  - 4) Plan de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés de la Gironde :
    - Demande d'approbation du projet de statuts du Syndicat Mixte d'études pour la mise en œuvre du plan de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Gironde,
    - Adhésion au Syndicat Mixte d'études pour la mise en œuvre du plan de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Gironde,
  - 5) Indemnisation d'un stagiaire – Convention
  - 6) Information sur les marchés publics.
-

## **RAPPORT N°1 : Fixation des taux 2008 de la fiscalité additionnelle** **(Rapporteur : M. PERRIERE)**

Le Conseil communautaire est invité à fixer les taux d'imposition applicables à l'année 2008.

Le produit fiscal estimé à taux constants pour 2008 s'élève à 850 690 €, en appliquant aux bases d'imposition notifiées pour 2007 (revalorisées avec un coefficient de 1,016) les taux d'imposition de l'année précédente.

Considérant la charge financière incombant à la COBAN, notamment pour la réhabilitation nécessaire à la protection de l'environnement, des décharges existant et les obligations d'implantation d'aires d'accueil des gens du voyage sur le territoire intercommunal,

Considérant que les recettes principales de l'intercommunalité sont essentiellement constituées par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et la Fiscalité Additionnelle,

*Vu l'avis favorable du Bureau,*

*Vu l'avis favorable de la Commission « Finances »,*

### **Il est proposé :**

- D'augmenter les taux de taxe d'habitation, de foncier bâti, de foncier non bâti et de taxe professionnelle portant ainsi la recette globale à 950 689 €.

Les taux pour 2008 sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 0,348 %
- Taxe foncier bâti : 0,474 %
- Taxe foncier non bâti : 0,999 %
- Taxe professionnelle : 0,483 %

***Après avoir entendu le rapporteur, les membres adoptent le présent rapport à l'unanimité.***

### **Intervention :**

***M. PERRIERE*** précise qu'en ce qui concerne les conséquences des fixations des taux, il s'agit d'un budget primitif, sans reprise des résultats de l'exercice précédent, puisque le Trésorier d'Audenge n'était pas en mesure de fournir les pièces nécessaires à la reprise de ces résultats, soit dans l'idéal le compte de gestion, ou à défaut une balance certifiée. Ceci oblige à établir un budget primitif sans cette reprise des résultats de l'exercice précédent, puisque la réglementation le veut ainsi. Par conséquent, un budget de fonctionnement et d'investissement a été bâti « au plus juste », compte tenu des charges prévues en fonctionnement et notamment des augmentations dues à la fermeture du centre d'enfouissement d'Audenge et aux coûts de transport et de traitement supplémentaires des déchets qui sont expédiés à Bègles.

*En investissement, les opérations prises sont celles qui ont fait l'objet du Débat d'Orientations Budgétaires ; la plupart d'entre elles figuraient déjà dans le budget 2007 et n'ont pas vu le début de leur exécution.*

## **RAPPORT N°2 : Fixation du taux 2008 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**

(Rapporteur : M. PERRIERE)

Vu la loi de finances 2005, et notamment l'obligation de voter à partir de 2005 des taux de TEOM,

Vu la circulaire préfectorale du 25 février 2005,

Vu la délibération du 14 janvier 2004 de la COBAN instaurant le zonage de la TEOM,

Le Conseil communautaire est invité à fixer les taux 2008 de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Le produit fiscal à taux constants pour 2008 (calculé à partir des bases 2007 revalorisées de 1,016) s'élève à 10 415 921 €.

Considérant la charge financière incombant à la COBAN pour la gestion du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés,

Considérant que les recettes principales de l'intercommunalité sont essentiellement constituées par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et la Fiscalité Additionnelle,

Considérant le projet de Budget Primitif 2008,

*Vu l'avis favorable du Bureau,*

*Vu l'avis favorable de la Commission « Finances »,*

Il est proposé :

- De fixer les taux de TEOM à :

Andernos-Les-Bains :	13,95 %
Arès :	16,25 %
Audenge :	19,28 %
Biganos :	21,14 %
Lanton :	18,70 %
Lège-Cap Ferret :	14,58 %
Marcheprime :	26,04 %
Mios :	23,00 %

**Après avoir entendu le rapporteur, les membres adoptent le présent rapport à l'unanimité.**

Interventions :

*M. PERRIERE* revient sur le rapport n° 1, en précisant que les 11,7 % d'augmentation sur la feuille d'impôt du contribuable représentent en moyenne 1,80 € à 2,10 € d'augmentation par foyer fiscal. En ce qui concerne la TEOM, la COBAN a subi une augmentation du coût de transport des ordures ménagères de 600 000 € et un coût de traitement de 300 000 € ce qui fait un total de 900 000 €. En se rapprochant de 2007, cela fait 23 % en plus. Il n'est certes pas question d'augmenter la TEOM de 23 % mais il s'agit de bien assurer la gestion des déchets, décharges, avec la renégociation de tous les marchés de reprise des matériaux.

*Il précise qu'il s'agit d'une moyenne d'augmentation de 2,89 % s'impactant différemment suivant les Communes, mais les écarts s'inscrivent dans une fourchette entre 2,6 et 3,1 %.*

**LE PRESIDENT** demande s'il y a des interventions.

**M. SAMMARCELLI** prend la parole en s'adressant au Président, pour faire quelques commentaires. « 3,33 % » est un pourcentage pas très élevé en ce qui concerne la Commune de

Lège-Cap Ferret. Il fait simplement remarquer que sa Commune paie 3 Millions d'Euros ; de loin elle est en tête et excédentaire de 250 000 €. C'est la solidarité, dont le principe n'est pas contesté, mais à plusieurs reprises, une invitation à engager une réflexion sur le financement de cette TEOM a été lancée à la Collectivité. Il précise qu'en augmentant de façon unitaire le taux de chacune des Communes, les bases de Lège-Cap Ferret étant de loin les plus élevées, il y a un phénomène de boule de neige et, à un certain moment, il y aura un déséquilibre important.

Donc, il souhaite qu'après une certaine date, les hommes et les femmes qui seront là, engagent une réflexion sur le financement de cette TEOM, parce que sur certaines feuilles d'impôt, avec des bases élevées, dans certains quartiers, cela devient inacceptable et beaucoup plus cher que sur Bordeaux. Il a été très difficile pendant tout ce mandat de discuter des problèmes de fond, mais si des solutions n'étaient pas trouvées, « il se passerait des choses » ...

**M. PERRIERE** précise que c'est effectivement un problème de fond, dont l'équipe prochainement élue, aura certainement à discuter. Aujourd'hui, il faut savoir qu'à partir des bases moyennes de chaque Commune, compte tenu des taux qui sont appliqués, tout en gardant comme référence la base fiscale de l'ensemble des ménages d'une Commune, si on divise par le nombre de foyers de la Commune, (chiffres communiqués par le Trésorier), on arrive à avoir une base fiscale moyenne à laquelle on applique les taux de TEOM votés dans chacune d'elles, nous donnant une fourchette allant de 226 € à 309 € pour le même service à peu près.

A titre indicatif, et toujours selon la base fiscale du foyer, l'augmentation de la TEOM en valeur absolue varie entre 10 € et 12 € par foyer.

**Mme SYMPHOR** demande si ces bases de calcul correspondent au nombre d'habitants actuels et si ces chiffres ont été calculés sans tenir compte des populations estivales.

**M. PERRIERE** répond que ce calcul est réalisé par rapport au nombre de foyers fiscaux, puisqu'il n'y a pas d'autre élément de calcul possible.

**LE PRESIDENT** indique qu'il y a eu des augmentations importantes, il y a eu des mises à niveau. Sauf que l'on a toujours une taxation par zone, ce qui avait été le souhait des uns et les autres en 2004. Cette situation sera à revoir dans la prochaine mandature avec les élus qui auront une réflexion à mener dans ce domaine.

Effectivement, si la COBAN veut aller plus loin, il faudra revoir certains modes dans les collectes et dans le système d'élimination des déchets notamment.

### **RAPPORT N° 3 : Vote du Budget primitif 2008**

(Rapporteur : M. PERRIERE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil communautaire est invité à examiner le projet de Budget Primitif 2008, qui se décompose comme suit :

#### **BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Fonctionnement	13 327 764,00	13 327 764,00
Investissement	4 557 105,00	4 557 105,00
<b>TOTAUX</b>	<b>17 884 869,00</b>	<b>17 884 869,00</b>

Les prévisions budgétaires du présent exercice sont retracées en détail dans le document budgétaire.

*Vu l'avis favorable du Bureau,  
Vu l'avis favorable de la Commission « Finances »,*

Il est proposé :

- D'adopter le Budget Primitif Principal 2008.

**Après avoir entendu le rapporteur, les membres adoptent le présent rapport à l'unanimité des votants. Une abstention : Mme GALLOUX (26 voix pour 0 voix contre).**

Interventions :

**M. PERRIERE** présente le budget primitif 2008 dans le détail.

**LE PRESIDENT** demande s'il y a des interventions.

**Mme SYMPHOR** reprend le thème du début de la séance, où il a été précisé que le budget a été établi sans les chiffres arrêtés, définitifs de 2007. Elle tient à attirer l'attention des Elus sur les chiffres tels qu'ils sont présentés aujourd'hui. En effet, un budget primitif est voté sans reste à réaliser pour ce qui est de l'équipement et également sans report de résultat de fonctionnement qui est d'environ 2 Millions d'Euros qui seront donc reportés l'année prochaine, soit en fonctionnement, soit en investissement. Pour elle, ce budget, tel qu'il est présenté, n'a pas « grande valeur », c'est-à-dire qu'en faisant un emprunt de 1 700 000 €, sauf s'il y a de nouveaux projets qui sont lancés, et qui seraient différents de la TEOM, permettrait effectivement de dire que cette manne qu'on a sur le budget de fonctionnement nous laisse une petite marge de manœuvre. L'augmentation des coûts en fonctionnement, correspondant à la fermeture du centre d'enfouissement d'Audenge, représentera entre 500 000 et 900 000 € et sont couverts en partie par l'augmentation en frais de fonctionnement de 467 000 €.

Cela veut dire aussi que le solde de fonctionnement de 2 Millions d'Euros doit servir, pour 2008, à éviter de faire des emprunts ou nous obliger à faire de nouvelles opérations. Il reste encore des choses à faire en dehors du traitement des déchets.

**M. PERRIERE** répond qu'on vote aujourd'hui un budget conséquent, ne serait-ce que le fonctionnement ; si on ne le votait pas, on ne pourrait pas fonctionner. L'acte qui est fait aujourd'hui est important d'autant plus que la réglementation nous y oblige.

A l'excédent de l'exercice 2007 connu, (d'un montant de 2 800 000 €), une recette de 350 000 € a été portée ; il faudra l'épurer sans doute, mais on aura en gros 2 400 000 € à répartir. Si on n'avait pas ces 2 400 000 €, à chaque fin d'année, quand on bâtit un budget, on est tous contents d'avoir un excédent en fonctionnement. Si on s'en tenait au budget d'aujourd'hui, il pense qu'à la fin de l'année 2008, on n'aura pas d'excédent de fonctionnement, sinon celui qu'on risque retrouver par l'imputation.

Il précise que la responsabilité de la COBAN, à la veille des élections, était d'établir un budget. Lorsque la nouvelle équipe votera le compte administratif, elle aura à imputer 2 500 000 € à des opérations qu'elle pourra juger. Cela veut dire qu'on a voté un minimum de budget assuré pour l'année, que toutes les charges sont prises en compte ; elle aura toute latitude et on n'aura pas hypothéqué l'avenir de la COBAN, du moins en matière budgétaire.

**M. MAUPILE** revient sur les propos de Jean-Guy Perrière, relatifs à la nécessité de livrer, dans quelques mois, un budget serein et confortable. Il attire toutefois l'attention des Elus sur l'évolution des coûts de fonctionnement : 10 % d'augmentation du coût de fonctionnement, ce n'est pas neutre, aussi bien dans les charges à caractère général qu'en frais de personnel. La difficulté souvent constatée dans les collectivités, celle de créer ensemble une intercommunalité, ne doit pas nous rendre prisonniers de nos charges. Donc, notre chance c'est notre jeunesse, ne pas être prisonnier d'un héritage. Souvent, on entend par ailleurs, lorsqu'il s'agit d'intercommunalités, que

ce sont des charges importantes de structure ... Et c'est un peu le débat que souligne Mme Symphor ; c'est que l'on est en naissance, on a envie d'embrasser plein de choses, mais on doit aussi bien faire ce qu'a été la vocation initiale et nous sommes attendus sur la performance, sur le résultat de nos collectes etc.

Il rajoute que c'est pour cette raison que 10 % de croissance, même en espérant un budget d'écriture, on formule le vœu que les restes à réaliser ne soient pas affectés à autre chose, justement pour éviter de trop grossir les frais de structure car il semblerait que c'est un train de vie un peu élevé par rapport aux enjeux qu'on vient de citer et en particulier, quand on parlait de l'augmentation vis-à-vis de nos contribuables respectifs.

**M. GAUBERT** formule des remarques d'ordre plus général : quand on regarde les recettes de fonctionnement, on a un produit de TEOM de 80 % ce qui est énorme. Cela veut dire qu'il va falloir réfléchir à diversifier les recettes de cette intercommunalité, et voir vraiment la consistance qu'on veut lui donner. Cela peut être une recette sur une zone intercommunale, une TPZ, mais aussi remettre au goût du jour le vrai débat sur la TPU. Si on veut des moyens, il faut se les donner. Il ne faut pas faire de l'intercommunalité pour faire de l'intercommunalité mais pour vraiment développer d'autres compétences, pour faire un petit peu écho à ce que disait Mme Symphor.

Oui, prendre des compétences comme le Plan de Déplacements Urbains, le Plan Local de l'Habitat qui en plus, nous permettraient d'avoir un meilleur CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale), et une Dotation Globale de Fonctionnement supérieure qui est de l'ordre de 27 % pour l'instant, ce qui est ridicule quand on compare les intercommunalités, mais ce qui doit être normalement beaucoup plus important, vu le nombre de compétences que l'on met en commun.

Il formule donc tous ses vœux à accroître le nombre de compétences de cette collectivité pour diversifier les recettes et pour être moins fragile budgétairement.

**LE PRESIDENT** demande s'il y a des interventions.

**M. SAMMARCELLI** souhaite que l'intercommunalité fasse bien son métier. Il évoque avoir téléphoné à deux reprises au Président les jours précédents, pour attirer son attention sur le fait d'avoir confié le marché du ramassage des ordures ménagères à une entreprise qui ne paye pas, ou avec retard, les salariés. Cette situation est inacceptable. En effet, il est humiliant pour un salarié d'aller trouver son employeur en lui disant « payez-moi les 10 ou 20 % de frais d'agios ; il est humiliant également, d'aller négocier un découvert.

Il souhaite qu'à l'avenir, dans les marchés traités par la COBAN, les choses soient claires et que l'entreprise rentre dans les rangs.

**LE PRESIDENT** reconnaît avoir été interpellé par M. Sammarcelli et lui a confirmé d'ailleurs, le jour même ou le lendemain, que le nécessaire avait été fait. Il reconnaît également qu'il y a eu quelques soucis de la part du prestataire qui s'est engagé, bien sûr, à rembourser les agios et que cet état de fait est anormal et inadmissible ; il a dit ouvertement au directeur de la société EDISUD que le personnel doit être rémunéré en priorité.

Il a rappelé que la COBAN reste très attentive à cela ; il reconnaît que des progrès ont été réalisés, mais qu'il existe encore quelques dysfonctionnements. La COBAN reste vigilante tous les jours grâce à ses ambassadeurs de tri et au personnel à l'écoute de l'ensemble des administrés, qui nous sollicitent souvent. Une synthèse retrace, tous les soirs, Commune par Commune, les anomalies survenues. Ce n'est pas encore la panacée, mais il ne faut pas oublier que nous gérons une grosse intercommunalité, avec plus de 30 000 foyers collectés, même s'il y a pas mal de résidences secondaires, beaucoup d'entre elles sont ouvertes dès que le beau temps arrive dans notre région. Ce qui entraîne, le lendemain, beaucoup de ramassages.

Mais sur le nombre de foyers présents, une vingtaine de dysfonctionnements, cela fait peu, comparé à la fréquentation, on n'arrivera jamais à zéro, même si on essaie de tendre vers zéro défaut.

Il précise également que pour le reste, effectivement, la dérive mesurée qui peut y avoir concernant la gestion du personnel, est ciblée. Il faut tenir compte également des augmentations dans l'ensemble de nos Communes aussi, que les frais de personnel augmentent toujours un peu, avec notamment les remises à jour, les avancements, les augmentations individuelles ; cela fait une augmentation considérable, mais il indique que lorsqu'il y a des arrêts de travail et autres, les remplacements de ces derniers sont évités. Ce qui ne peut pas être fait aujourd'hui, sera réalisé

demain. Cette façon de procéder existe également dans nos Communes, pour éviter aussi que les charges de personnel dérapent et représentent entre 45 et 55 % de nos budgets.

Il demande si ce budget peut être voté.

**Mme GALLOUX** s'abstient.

## **RAPPORT N° 4 : Plan de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Gironde** (Rapporteur : M. GAUBERT)

Le Plan Départemental de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés de la Gironde a été approuvé le 26 octobre 2007.

Il est prévu de créer un Syndicat Mixte ouvert en charge de sa mise en œuvre et de son suivi, notamment à travers la recherche de sites de traitement, l'évaluation des résultats au regard des objectifs ainsi que l'organisation des concertations nécessaires à la mise en place des éventuels correctifs.

Le secrétariat de ce Syndicat serait assuré par le Conseil Général de la Gironde.

En fonction des études à réaliser à cet effet, le budget total annuel de ce Syndicat est évalué dans une fourchette allant de 100 000 € à 300 000 €, dont 3 % seraient supportés par la COBAN Atlantique.

Il vous est demandé :

- D'approuver les statuts de ce futur Syndicat (ci-annexés)
- D'approuver l'adhésion de la COBAN Atlantique sur la base financière sus-indiquée.

**Après avoir entendu le rapporteur, les membres adoptent le présent rapport à l'unanimité.**

### Interventions :

**M. GAUBERT** précise qu'il faudra désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Collectivité.

Il indique qu'il faut rechercher, notamment dans la zone 4, un site de traitement pour « succéder » au centre d'enfouissement technique d'Audenge et laisse à certains le soin d'aller plus loin, s'ils le veulent.

**LE PRESIDENT** indique qu'effectivement, le Conseil Général avait demandé à la COBAN de désigner un délégué ; la tâche incombera à la nouvelle Assemblée de désigner son représentant titulaire et son suppléant.

M. Gaubert l'a rappelé ; Pour la COBAN, la participation est de 3 % comme précisé dans la note qui est annexée. Tous les Syndicats et les Communes qui dépendent de la Gironde, le Département, à hauteur de 57 %, y participent, la CUB à 5 % ce qui est peu. La COBAS, la COBAN et les autres SIVOM, SMITOM à 3 % et les Communes de Saint-Jean-d'Ilac et de Martignas qui sont indépendantes à hauteur de 1 %.

Il demande si l'Assemblée a des questions sur ce Syndicat.

**M. GAUBERT** espère que ce n'est pas un SYTOMOG.

**LE PRESIDENT** l'espère aussi. Au moment du Débat d'Orientations Budgétaires, il a été rappelé qu'il fallait maintenant avancer rapidement. Le fait de transporter les déchets à Bègles coûte 900 000 € de plus. Alors que s'il existait un site sur le territoire du Pays Bassin d'Arcachon/Val de l'Eyre, ou de la zone 4 qui regroupe Cestas, Canéjan, Martignas, Saint-Jean-d'Ilac aussi, ce serait plus simple. La zone 4 a été délimitée et il ne s'agit plus du même contexte classique de centre d'enfouissement. Aujourd'hui, avec un pré-traitement mécano-biologique, l'enfouissement

concerne les déchets ultimes et ne représente que 30 à 40 % de ce qui est collecté. Avec apport des efforts supplémentaires, le pourcentage devrait baisser encore plus.

**M. SAMMARCELLI**, très amicalement, répond à M. Gaubert en signalant qu'il en apprend tous les jours. Il prend l'exemple d'une nouvelle entreprise à créer, pour laquelle un budget prévisionnel allant de 100 000 à 300 000 € serait présenté à un banquier ; il lui serait alors demandé de resserrer un peu la fourchette et, d'autre part, il pense qu'il serait assez sain de fixer une date de fin de vie de ce Syndicat qui a un objectif fixé dans le temps pour ne pas retomber dans un nouveau SYTOMOG.

**M. GAUBERT** rétorque que ce n'est pas la même chose. Il ne s'agit pas de refaire l'historique de « feu SYTOMOG » qui s'était, à l'époque, focalisé sur un process dont personne ne voulait, un process actuellement agréé à peu près par tout le monde, il suffit de lui trouver un lieu, c'est donc beaucoup plus simple, puisque le départ se fait sur des bases totalement différentes. Il précise qu'en ce qui concerne le budget, la fourchette budgétaire est telle qu'on ne connaît pas les syndicats qui vont adhérer à ce Syndicat Mixte ouvert. Il s'en fera le porte-parole auprès du Président du Conseil Général.

**M. JARRY** remarque que dans les statuts du Syndicat Mixte qui ont été fournis aux membres, page 3/8, dans « l'objet du Syndicat » il est mentionné : le Syndicat a pour objet : de réaliser les études nécessaires ...

La proposition des membres du Syndicat a été formulée ; ce Syndicat n'a pas vocation de réaliser les études mais de faire réaliser les études.

**LE PRESIDENT** confirme que ce Syndicat Mixte en sera le maître d'ouvrage.

**M. MAUPILE** revient sur l'intervention de M. Gaubert concernant le SYTOMOG, en exposant que la problématique traitée est de nature différente. Au cas présent, nous sommes sur une structure dont la vocation est de travailler à l'échelle du Département, et non sur les besoins spécifiques du Bassin d'Arcachon. Cela veut dire que la COBAN finance aujourd'hui à hauteur de 3 % et la CUB à hauteur de 5 %, ce qui est assez étonnant en termes de rapport, comme l'a signalé le Président. On ne parle pas de traiter du problème du Bassin d'Arcachon ; on parle là de financer les études de réflexion, un schéma de mise en œuvre d'un plan départemental.

Il préfère que ce soit bien précisé ; c'est la même histoire que ce qui avait été retenu, d'un commun accord, la dernière fois, concernant le Syndicat Numérique, où de nouveau, la COBAN est contributrice sur une démarche globale. Il s'agit, là encore, d'une contribution de collectivité dans le cadre d'une action départementale, et non pas de contribuer à des Communes qui étaient concernées par le territoire de feu SYTOMOG.

**M. GAUBERT** stipule que la problématique est légèrement différente entre Gironde Numérique et ce schéma départemental. Ce dernier étant une compétence qui nous est transférée par l'Etat, le Département est obligé de l'exercer et de proposer quelque chose. D'où ce Syndicat : il s'adresse à tout le Département puisque c'est un schéma départemental, comme son nom l'indique. Le problème est moins important à Bordeaux, où la CUB élimine ses ordures ménagères alors que sur notre territoire le site à implanter n'est pas connu à ce jour. Donc, la contribution de 3 %, demandée à notre Collectivité, n'est pas excessive.

En ce qui concerne Gironde Numérique, il s'agit d'une adhésion volontaire où il n'y avait pas de plan départemental ; un syndicat a été créé pour bénéficier du plan de la fibre et des nouvelles technologies pour avoir l'ADSL Haut Débit. Si la COBAN n'y avait pas adhéré, s'agissant de la seule zone où il n'y avait pas du haut débit, les entreprises désireuses de s'installer sur le Bassin, l'auraient fait ailleurs en l'absence de ces nouvelles technologies, fondamentales pour s'implanter.

**M. PERRIERE** y voit un seul avantage : à condition d'y rajouter quelque chose puisque la durée était limitée. Il est d'accord avec M. Sammarcelli, pour dire que ce serait bien de fixer la durée dans le temps, de façon qu'après il soit dissout. Si au plan départemental et en association ou en concertation avec tous les organismes de défense de l'environnement, on arrive à trouver cet endroit, cela sera une bonne chose.

**M. MAUPILE** est interpellé par le processus. Ceci veut dire que l'Etat devra transférer les compétences au Département. C'est bien mais une fois de plus, ce n'est pas pour faire un procès

*contre le Département. C'est plus pour mettre au clair un processus vécu dans d'autres domaines. Donc, il y a transfert de compétences à l'identité de contribuer à 53, 54 % et donc le solde et une fois de plus, c'est à chaque fois, les collectivités locales qui se retrouvent de nouveau sollicitées toujours par 2 à 3 %, 4 % après et 5 % au final, mais quand on doit gérer nos budgets au niveau des Communes ou des Intercommunalités, qu'on se retrouve par la suite avec une somme qui ne restera pas neutre pour financer des structures parce que, à chaque fois qu'on évoque ces éléments là, c'est bien pour faire des structures d'études, de mise en œuvre, mais pas réellement pour faire du concret.*

**M. GAUBERT** répond qu'il a toujours pensé que le fait de mutualiser les études rendrait ces dernières mplus moins onéreuses. C'est vrai que la COBAN aurait pu elle-même faire sa propre étude, mais il ne sait pas si cela ne coûterait pas plus de 3 % de ce qui nous est proposé.

**LE PRESIDENT** précise que les études de feu SYTOMOG pourront servir dans certains domaines. Chaque fois que l'on mène des études sur le secteur, dans n'importe quel domaine, que ce soit le Schéma d'Urbanisme Commercial, le Schéma Touristique, on prend pour attaches les anciennes enquêtes qui ont eu lieu, que ce soit aux niveaux local, départemental ou régional. Si aujourd'hui ce schéma départemental est financé à hauteur de 50 % par le Conseil Général, il sera majoritaire. Certes, c'est un travail de longue haleine ; nos centres d'enfouissement ne sont pas perpétuels. Quand on aura trouvé un site, il faudra travailler pour l'agrandir, même si les techniques ont bien évolué aujourd'hui.

**M. GAUBERT** doute qu'on puisse utiliser les études qui ont été faites pour feu SYTOMOG, car c'était des études pour l'incinération.

## **RAPPORT N° 5 : Indemnisation d'un stagiaire – Convention de stage** **(Rapporteur : LE PRESIDENT)**

Vu la demande de stage formulée auprès de la COBAN concernant un travail d'élaboration d'un référentiel évaluatif dans le cadre de l'Agenda 21 du Pays Bassin d'Arcachon/Val de l'Eyre,

Vu le besoin du Pays de mettre en œuvre :

- Un travail d'élaboration d'un référentiel d'évaluation ex-ante et ex-post au regard du développement durable,
- Une approche de l'évaluation des actions menées sur le Pays dans le cadre du développement durable (élaboration d'une batterie d'indicateurs d'état et de suivi ...),
- Et enfin des propositions permettant de se diriger vers une pratique de l'évaluation partagée,

Considérant l'adéquation entre la formation et les connaissances du candidat stagiaire et l'objet du besoin susmentionné,

Vu la convention établie entre le Master II Professionnel « Politiques d'aménagement du territoire » à Bordeaux IV et la COBAN, chef de file pour le compte du Pays,

Considérant que ce stage implique des déplacements du stagiaire sur l'ensemble du territoire, sur Bordeaux et sa périphérie, ainsi que diverses communications,

Considérant que le stagiaire consent à effectuer ces déplacements,

Considérant que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2008,

Il est demandé :

- d'accueillir un stagiaire durant 6 mois à la COBAN ;
- d'accepter la proposition de stage du Master II Professionnel « Politiques d'aménagement du territoire » à Bordeaux IV, et d'autoriser le Président à signer la convention afférente ;
- d'indemniser le stagiaire sur la base d'un forfait mensuel net de 379,18 €.

**Après avoir entendu le rapporteur, les membres adoptent le présent rapport à l'unanimité.**

Intervention :

**LE PRESIDENT** précise que lorsque la durée d'un stage est supérieure à trois mois, le stagiaire doit percevoir une rémunération, qui en l'occurrence, n'est pas élevée dans ce domaine.

---

**Avant de lever la séance, LE PRESIDENT intervient devant l'Assemblée :**

*Mes chers collègues,*

*Cette réunion plénière, au cours de laquelle nous avons voté le budget 2008 et adopté diverses délibérations, est la dernière de notre mandature.*

*Avant de nous séparer, je voudrais exprimer à chacune et à chacun d'entre vous toute ma gratitude pour le travail accompli ensemble durant quatre années.*

*Votre participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de nos programmes d'actions a largement contribué à affirmer le rôle de notre jeune collectivité territoriale, soucieuse d'apporter à la population, un service de qualité.*

*En mettant en place, en janvier 2004, la Communauté de Communes du Bassin d'Arcachon Nord, nous savions que notre tâche ne serait pas facile, mais notre volonté de réussir était grande.*

*Nous nous sommes mis au travail, déterminés à relever les enjeux qui nous attendaient, animés par le seul objectif de servir au mieux l'intérêt général et de favoriser une intercommunalité juste et harmonieuse dans laquelle chaque Commune trouverait toute sa place.*

*Malgré toutes les difficultés inhérentes au développement d'une structure nouvellement créée, nous avons su construire, jour après jour, notre projet communautaire et aujourd'hui, nous pouvons tous nous féliciter du travail accompli.*

*Vous le savez, la collecte et le traitement des déchets ont mobilisé une grande part de notre énergie. Ce service a connu un démarrage bien délicat, mais actuellement tout est rentré dans l'ordre, de façon globale. Nous avons consacré plus de 33 Millions d'Euros à ce service et à son développement.*

*Au niveau des déchèteries, nous avons engagé un vaste programme de création et de rénovation, d'un montant de plus de 1,2 Million d'Euros, afin de rapprocher des usagers un service toujours plus diversifié. Ces travaux ont tous reçu le label décerné par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) qui en reconnaît la qualité.*

*De même, dans le cadre de la préservation de notre environnement privilégié, nous avons, à Lège-Cap Ferret et à Mios, réhabilité des anciennes décharges communales pour un coût de près de 4,2 Millions d'Euros.*

*La construction du Centre de Transfert des déchets à Lège-Cap Ferret, pour un montant de plus de 1 Million d'Euros et la création, pour les gens du voyage, d'une aire de grand passage à*

*Andernos-les-Bains d'un coût de 239 000 Euros sont également à mettre au rang de nos bons résultats.*

*Enfin, au niveau du Pays Bassin d'Arcachon/Val de l'Eyre, la COBAN, malgré son jeune âge, a su s'affirmer comme un partenaire efficace par sa contribution à la définition de divers programmes d'actions.*

*Ces opérations, brièvement rappelées, ont nécessité 26 réunions de notre Conseil communautaire, l'adoption de 272 délibérations, la signature de 108 marchés. Il a fallu également gérer un flux de près de 85 Millions d'Euros de dépenses, répartis sur cinq exercices budgétaires. Mais au-delà, ces réalisations traduisent toute notre détermination pour que la COBAN, ainsi que je le soulignais lors de la cérémonie des vœux, soit reconnue naturellement comme le ciment d'une nouvelle solidarité où l'efficacité et la diversité du service public permettent de créer un véritable sentiment d'appartenance à une Communauté cohérente et harmonieuse.*

*En terminant, permettez-moi de vous redire, mes chers collègues, toute ma satisfaction pour l'action menée en commun.*

*Je voudrais également remercier vivement tous les agents de la COBAN pour leur implication quotidienne dans la conduite et la réalisation de nos projets.*

*Merci encore à vous tous !*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 45.**

Le Président,  
Serge BAUDY

La Secrétaire de séance,  
Annick DEGUILLE